

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 7 août 2009 portant désignation des assesseurs des commissions du contentieux de l'indemnisation représentant les Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat, ou la tutelle de la France

NOR : IOCA0917934A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat, ou la tutelle de la France ;

Vu le décret n° 71-188 du 9 mars 1971 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions du contentieux de l'indemnisation instituées par la loi du 15 juillet 1970 susvisée, et notamment son article 2,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour l'application des dispositions de l'article 2 du décret du 9 mars 1971 susvisé, sont désignés en qualité d'assesseurs des commissions du contentieux de l'indemnisation, pour une durée de trois ans, les personnes dont les noms suivent :

Commission du contentieux de l'indemnisation d'Amiens

Titulaire : M. Jean-Pierre SEROIN.

Suppléant : Mme Nicole FERRANDIS-DELVARRE.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Bordeaux

Titulaire : M. Gérard SCHETTINI.

Suppléant : M. Jean-Louis MARAVAL.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Lyon

Titulaire : Mme Germaine FABRICATORE.

Suppléant : M. Gérard PERAN.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Marseille

Titulaire : M. Georges CAMILLERI.

Suppléant : M. Daniel AMBROSINO.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Montpellier

Titulaire : M. André LEVEZAC.

Suppléant : M. René LARROUY.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Nancy

Titulaire : M. Yves SAINSOT.

Suppléant : Mme Nicole FERRANDIS-DELVARRE.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Nantes

Titulaire : M. Guy REJANY.

Suppléant : Mme Laure RAYNAL.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Nice

Titulaire : M. Jean-Vincent CEPI.

Suppléant : M. Jules Henri PANSIERI.

Commission du contentieux de l'indemnisation d'Orléans

Titulaire : M. Georges HAACK.

Suppléant : M. Jean-Pierre SEROIN.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Paris

Titulaire : M. Claude-Pascal POLI.

Suppléant : M. Jean-Félix VALLAT.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Toulouse

Titulaire : Mme Gilberte FEUTRAY.

Suppléant : M. Jean Hugues SURLEAU.

Commission du contentieux de l'indemnisation de Versailles

Titulaire : M. Hervé PRALY.

Suppléants : M. Bernard ESCLAPEZ.

Article 2

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait à Paris, le 7 août 2009.

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales,*

BRICE HORTEFEUX